

DE LA PHILOSOPHIE DU PROJET

L'idée de base de ce projet, conforme en cela aux premiers objectifs de l'association fondatrice «Scènes en perspective» aussi bien qu'aux vœux de Georges LICCIONI, est de **faciliter l'entrée dans la carrière professionnelle de jeunes chanteurs issus des Conservatoires ou des établissements spécialisés dans le chant classique.** Ceux-ci, en effet, gérés en France par les Communes, les Communautés de Communes, les Communautés urbaines ou par des établissements publics, n'ont pas toujours la possibilité ni la souplesse requise pour organiser des manifestations en faveur des jeunes, susceptibles de les aider à acquérir une expérience de scène suffisante pour aborder le monde de la diffusion musicale et lyrique, avec toutes ses contraintes. C'est pourquoi l'existence de Concours, d'Ateliers lyriques ou d'Académies, sont absolument indispensables.

Dès le commencement il a semblé que ce Concours devait être consacré au chant français dans toutes ses composantes : opéra, opéra-comique, mélodie ou airs anciens... Ceci pour les deux raisons suivantes :

Le répertoire du chant français est d'une qualité musicale indéniable, mais souvent décrié ou, à tout le moins apprécié en dessous de sa valeur, dans notre propre pays.

Georges Liccioni s'est illustré tout particulièrement dans l'opéra français. Sa carrière montre combien il a marqué les rôles de Roméo (dans le *Roméo et Juliette* de Charles Gounod) ou de Des Grieux (dans la *Manon* de Jules Massenet). Formé à la grande école du chant français, sa diction était exemplaire et il insistait tout particulièrement auprès de ses élèves sur le sens de la phrase musicale et sa nécessaire compréhension par le public.

Il est intégré dans le règlement du concours la possibilité de choisir des extraits d'œuvres de compositeurs étrangers mais écrites initialement en français. C'est le cas, par exemple, du *Don Carlos* de Giuseppe Verdi ou de *La Fille du Régiment* de Gaetano Donizetti, sans parler de beaucoup de mélodies écrites sur des poèmes français.

ÉNONCE DU PROJET

En avril 2016 ce concours a été créé en hommage au grand ténor français Georges Liccioni*, né en 1932 à Marseille et décédé en 2013 à Angers. Il a tenu au plus haut niveau international plus de 60 rôles de premier plan. L'articulation de la langue, le phrasé et la compréhension sont donc des éléments capitaux dans les appréciations du jury, ce qui a été parfaitement illustré lors de la première édition autour de la cantatrice française Présidente du Jury, Madame Christiane Eda-Pierre qui nous a quittés cet été 2020.

DEROULEMENT DU PROJET

La «mise en sommeil» officiellement en 2017 de l'association «Scènes en perspective» dans les Côtes d'Armor, a autorisé la création le 1er juillet 2019 d'une nouvelle association dont le siège social est établi à Angers nommée «Association pour le Concours International de Chant Georges Liccioni». Le Bureau et le Conseil d'Administration élus ont tenu leurs premières réunions en 2019 pour planifier les tâches administratives et proposer un règlement du concours

à la Présidente pressentie du Jury ; le Comité technique une fois constitué avec des personnalités locales, a également travaillé sur les modalités de mise en oeuvre. Les contacts préalables avec les autorités des Pays de la Loire, du Département, de la Ville d'Angers et des structures culturelles potentiellement concernées – telles l'Orchestre National des Pays de la Loire, Angers Nantes Opéra et le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers – ont permis de présenter le projet et d'en recueillir à la fois leur encouragement et leurs suggestions pour une meilleure faisabilité.

Un jury de valeur nationale et internationale, composé de chanteurs de renom en activité ou non, de professeurs de chant, de chef d'orchestre et pianistes accompagnateurs est en grande partie constitué.

La communication a débuté en avril 2020 par la mise en ligne du site internet créé pour ce concours ; elle se poursuivra en octobre auprès de tous les Conservatoires supérieurs, régionaux et départementaux de France, d'Europe et notamment francophone, du Canada français et de tous les pays ayant eu une relation privilégiée avec la France (Algérie, Tunisie, Maroc, Afrique de l'Ouest, Liban, etc.), auprès des Ecoles supérieures internationales, auprès de tous les chœurs professionnels de France et/ou francophones, auprès des écoles privées supérieures de chant et des professeurs privés répertoriés... Les seules informations contenues dans le site web ont d'ores et déjà permis les premières inscriptions de jeunes artistes internationaux

Avant la déclaration d'une situation sanitaire mondialement difficile (Pandémie Covid 19), la date du Concours avait été fixée la dernière semaine de février 2021. La reprise prudente des activités culturelles nous a conduit à repousser la date limite des candidatures au 15 janvier 2021 et, après une pré-sélection sur dossier en mars 2021, les journées d'épreuves à partir du 05 juillet jusqu'à la finale le samedi 10 juillet 2021 au plus tard.

ORGANISATION DU CONCOURS

Plusieurs accompagnateurs, chefs de chant seront nécessaires (au moins 4) professant dans les conservatoires et théâtres des Pays de la Loire. Les épreuves éliminatoires pourraient avoir lieu au Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers et la demi-finale et la finale - qui nécessite piano de concert et clavecin -, au Grand Théâtre d'Angers. Les premières épreuves seront publiques - dans le respect des normes sanitaires en vigueur à ce moment- et gratuites procurant ainsi une animation culturelle de qualité dans le(s) lieu(x) retenu(s) ; les demi-finales et finale seraient payantes.

Le Concours sera doté de prix selon les catégories (opéra, mélodies, opérettes, etc.) d'une valeur de 10.000 Euros en fonction des subsides obtenus ; ils seront à répartir entre les collectivités territoriales : Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Départemental du Maine et Loire, Ville d'Angers, ainsi que les sponsors intéressés. D'autres prix sous formes d'engagements pour des rôles lyriques ou pour des concerts pourront être attribués ainsi que d'autres récompenses proposées par des organismes privés.

Des démarches sont en cours pour créer un partenariat avec une structure d'enseignement supérieur qui souhaiterait organiser des master-classes en Anjou et, parmi d'autres projets de préparation du public à cet événement, des animations en milieu scolaire sont envisagées par le comité technique du concours. L'association du concours travaille actuellement sur un projet donnant une suite concrète à l'événement qui se tiendrait tous les 3 ans.

Il s'agit, dans un commun élan des structures et des institutions existantes, d'instaurer une entreprise culturelle, événementielle et pérenne, dans les Pays de la Loire, terre de prédilection de la langue française.

Loig RUELLAN, Directeur du Concours

Cf. Notice biographique annexée au dossier